

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
25 janvier 2023

---

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

**AMENDEMENT**

N ° AS3107

présenté par

M. Monnet, M. Dharréville et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine -  
NUPES

-----

**ARTICLE 9**

Compléter l'alinéa 5, par les mots :

« en se fondant sur les données disponibles relatives à la sinistralité et aux expositions professionnelles, après négociation avec les organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à compléter la cartographie des risques en y associant les experts du travail que sont les organisations syndicales ainsi que les organisations patronales.